Plan de Parc

CHARTE DU PNR MÉDOC
2019/2034

Juin 2019

Parc naturel régional Médoc

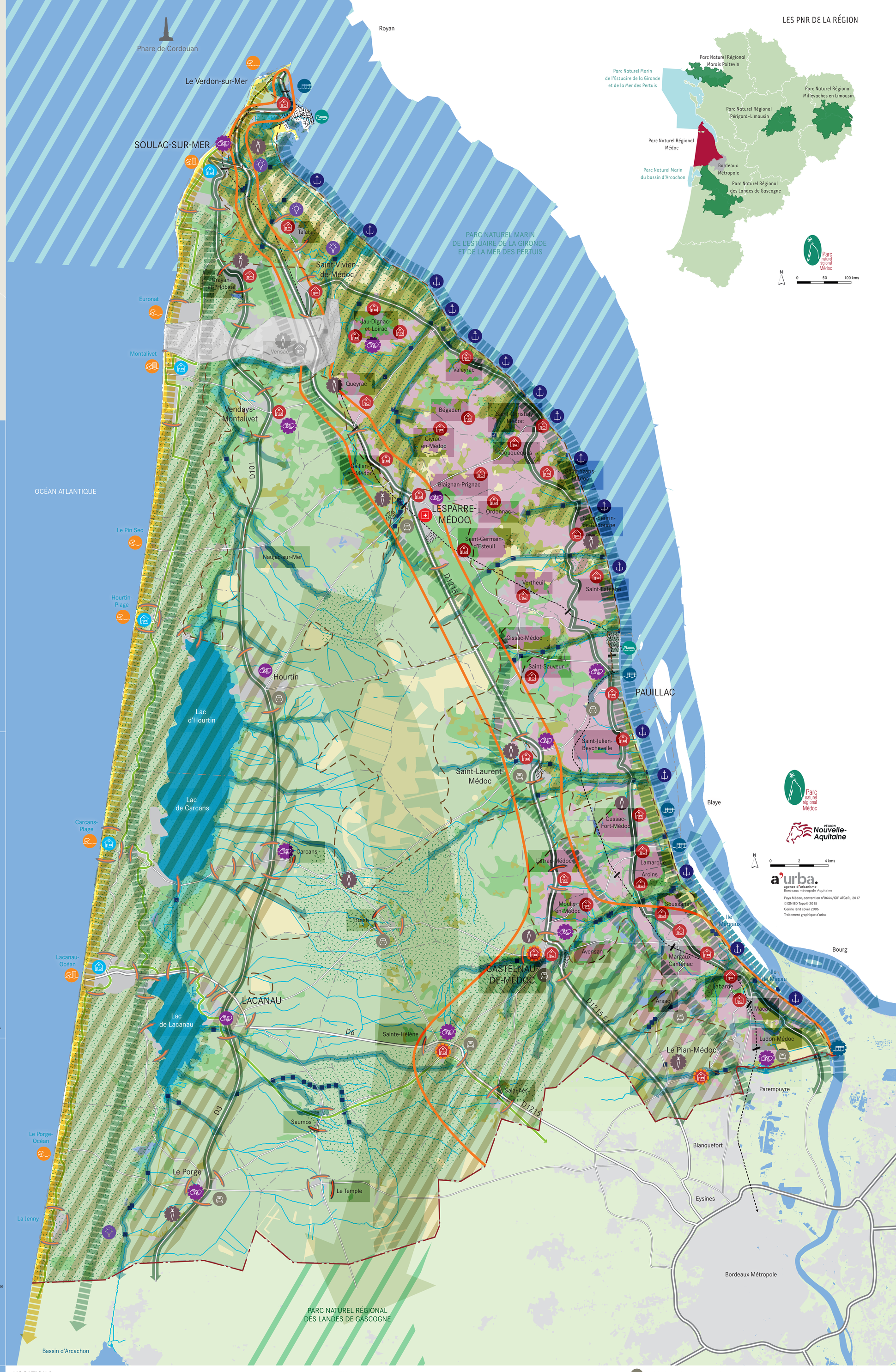

LES PNR DE LA RÉGION

PAYSAGES DU MÉDOC

Les unités paysagères

1. L'estuaire et ses rivages
   - 1.1 Les marais de Ludon-Médoc
   - 1.2 Les bords d'estuaire
   - 1.3 Les terrasses viticoles
   - 1.4 Les clairières de vignes
   - 1.5 La forêt mixte
   - 1.6 Les marais du nord Médoc
2. La Pointe de Grave
3. Les landes médocaines
4. Le littoral atlantique

Les sites protégés

- Sites inscrits
- Sites classés
- Sites Unesco
- Sites ZPPAUP et AVAP

N 0 5 10 kms

Pays Médoc, Convention n°0644/GIP ATGeRi, 2016
traitement graphique a'urba

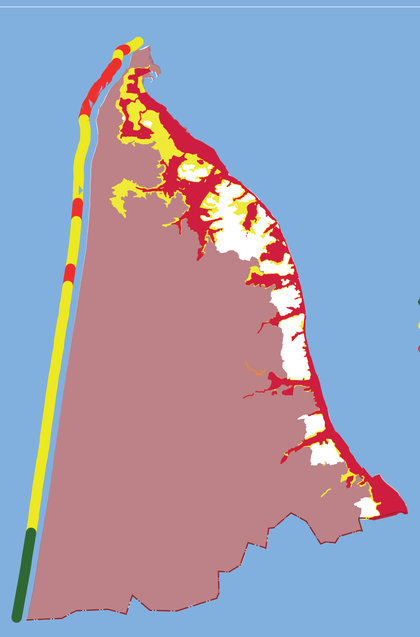

RISQUES NATURELS

Risque « inondation »

- Zones exposées à des risques élevés
- Zones exposées à des risques importants
- Zones potentiellement inondables pour une crue centenale

Zone soumise au risque « feux de forêt »

Aléa « érosion côtière » à 2040

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

N 0 5 10 kms

DDTM, DREAL Aquitaine, DFCI, GIP Littoral, OCA
traitement graphique a'urba

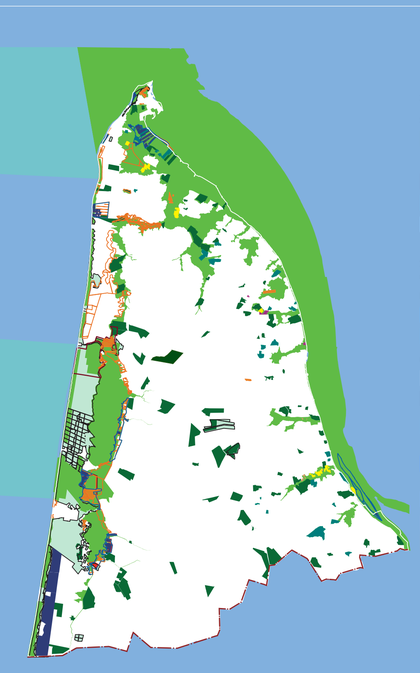

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Zonages réglementaires

Sites Natura 2000

- Sites continentaux
- Sites marins
- Réserves naturelles nationales
- Réserves biologiques dirrigées
- Forêts publiques gérées par l'ONF

Zonages d'intervention foncière et espaces gérés

Espaces Naturels Sensibles du Département

- Zones de préemption
- Espaces naturels sensibles

Conservatoire du littoral

- Périmètre d'intervention
- Espaces acquis
- Espaces gérés par le CEN Aquitaine
- Propriétés de la Fondation Nationale pour la protection des Habitats Français et de la Faune Sauvage
- Réserves de chasse et de faune sauvage
- Réserves de chasse contractuelles
- Propriétés ACCA et Sociétés de chasse

N 0 5 10 kms

CD33, Conservatoire du littoral, CEN Aquitaine, DREAL Aquitaine, FDC33, ONF
traitement graphique a'urba

Parc naturel régional Médoc

Région Nouvelle-Aquitaine

N 0 2 4 kms

a'urba. agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine

Pays Médoc, convention n°0644/GIP ATGeRi, 2017
©IGN BD Topo® 2015
Corine land cover 2006
Traitement graphique a'urba

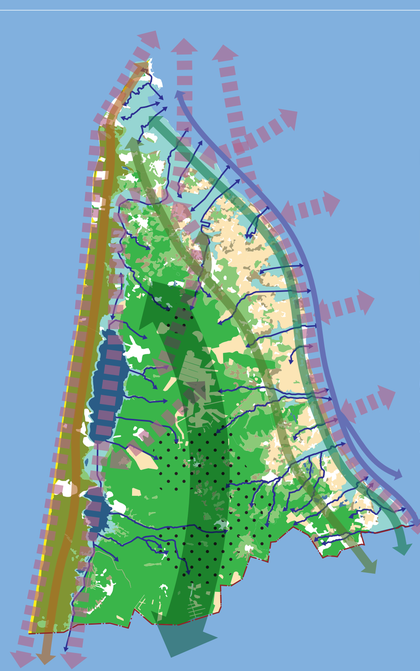

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES DU TERRITOIRE

Réservoir de biodiversité global...

- ... des boisements de pins maritimes et milieux associés

Réservoirs de biodiversité spécifiques..

- ... des milieux aquatiques
- ...des milieux humides
- ...des boisements de feuillus et forêts mixtes
- ...des forêts dunaires
- ... des dunes non boisées
- ...des milieux ouverts
- ...liés à la concentration de lagunes

Corridors écologiques majeurs

- Corridors pour l'avifaune
- Corridor estuarien
- Corridor des forêts feuillues et mixtes
- Corridor global du massif de pins maritimes
- Corridor dunaire (dune boisée et non boisée)
- Trame bleue
- Trame bleue estuarienne
- Trame agricole (hors réservoirs de biodiversité)

N 0 5 10 kms

AEAG, SMIDDEST, SIABVELG,
Pays Médoc, Convention n°0644/GIP ATGeRi
traitement graphique a'urba

VOCATION 1

Le Médoc, presqu'île évolutive qui accorde ses activités humaines avec les dynamiques naturelles

Cœurs de biodiversité à préserver	> Mesures 110, 111, 112 et 121
Milieux aquatiques à préserver et restaurer en priorité	> Mesures 110, 111, 112 et 311
Obstacles aux continuités aquatiques à résorber	> Mesures 110, 111, 112 et 311
Maintenir les richesses écologiques et paysagères des rives des lacs médoquins et des zones humides	> Mesure 110
Préserver les espaces dunaires	> Mesure 110
Maintenir la vocation forestière et multifonctionnelle du massif (principalement composé de Pins maritimes)	> Mesures 110, 121 et 122
Conserver les fonctionnalités de la forêt mixte (principalement constituée de feuillus)	> Mesures 110, 121 et 122
Réguler la circulation des véhicules terrestres motorisés (VTM)	> Mesure 110
Dans les zones prioritaires, maîriser l'accès du public et prendre des arrêtés permettant de limiter ou d'interdire la circulation des VTM	
Mettre en œuvre la régulation des VTM après avoir réalisé l'identification et la localisation précise des lagunes	
Espaces à valoriser par l'activité agricole	> Mesures 122 et 311
Espaces à valoriser par l'élevage extensif	> Mesure 122
Trame viticole à préserver	> Mesures 122 et 311
Accompagner les exploitations vers des démarches agro-environnementales	> Mesure 123

Le plan de parc représente les orientations et mesures de la charte.
L'échelle du plan ne permet par une utilisation de ce dernier à une échelle supérieure à 1/100 000.

VOCATION 2

Le Médoc, territoire solidaire qui prend soin de ses équilibres pour renforcer son essor

existant | en projet

Développer les tiers-lieux (espaces de travail partagés)	> Mesure 211
Favoriser l'innovation dans les activités traditionnelles (gemmage, activités aquacoles et ostréicoles, etc.)	> Mesure 212
Déployer un archipel de terres agricoles visant à alimenter un système alimentaire territorial	> Mesure 221
Structurer une offre de soin de proximité et diversifiée en lien avec la clinique de Lesparre	> Mesure 232

VOCATION 3

Le Médoc, territoire ouvert et acteur d'une relation équilibrée avec la métropole

Affiner et compléter les corridors écologiques et paysagers à protéger dans les documents d'urbanisme	> Mesures 110, 111, 122 et 311
...liés à l'espace forestier ou aux marais bordant l'estuaire	
...liés aux vasières, aux fleuves et à l'estuaire	
...liés aux milieux dunaires	
Corridor global du massif de pins maritimes	
Assurer une dynamique territoriale de projets économiques structurants dans une logique d'insertion paysagère et environnementale	> Mesure 321
Valoriser les routes paysages	> Mesure 312
Développer une itinérance à partir des pistes cyclables structurantes	> Mesure 332
Développer les aires de covoiturage	> Mesure 322
Développer une offre d'itinérance touristique connectée aux pontons	> Mesures 322 et 332
Pontons en projet	
Valoriser et aménager les petits ports et lieux emblématiques estuariens (ex. phare)	> Mesure 331
Stations littorales engagées	> Mesure 334
Dans le cadre de la déclinaison du Schéma régional d'aménagements des plages du littoral Atlantique	
Dans les réflexions régionales sur la bande côtière	
Maintenir les coupures d'urbanisation	> Mesure 311
Mettre en œuvre les ateliers participatifs du paysage dans les zones prioritaires visant à identifier les secteurs dégradés	> Mesure 312

Consolider la géographie prioritaire

BOURGS PRINCIPAUX
Bourgs secondaires
Autres bourgs

Veiller à la qualité de l'urbanisme selon les situations locales > Mesures 311, 312 et 313

- Encourager la revitalisation des centres-bourgs et la reconquête du parc vacant dégradé
- Développer de nouvelles formes urbaines économes en espace, diversifiées et adaptées au contexte local
- Maitriser le développement urbain des stations littorales dont l'attractivité repose sur la qualité du cadre de vie

Orienter le développement urbain dans les enveloppes dédiées	
Terminaux portuaires de Bordeaux Port Atlantique	> Mesure 321

Fond de plan

Voie ferrée — Gares — Limite du PNR — Limite communale